

TRANSACTION PROMOTION LOCATION SYNDIC

ENGAGEMENT DE MISE EN GESTION AU PROFIT DE L'AGENCE OPEN IMMOBILIER

PROPRIETAIRE(S):

TYPOLOGIE DU BIEN :

- Les honoraires de gestion de l'agence sont fixés au taux de **7%**, auxquels il convient d'ajouter la TSS **5%**. L'agence, peut également souscrire pour votre bien en location, une assurance **PNO** (propriétaire non-occupant). Cette prestation sera facturée **2.500 F** Cfp TTC, soit **21 euros** + coût de l'assurance.

* ***Je souhaite que l'agence OPEN IMMOBILIER souscrive pour mon compte et en mon nom une assurance habitation propriétaire non-occupant.***

- Par ailleurs, nous pouvons également souscrire une assurance **GLI** (Garantie des loyers impayés et vacance locative) au taux de **5,90%**, cette prestation supplémentaire sera facturée **15.000 F** Cfp TTC soit **126 euros** + coût de l'assurance.

* ***Je souhaite que l'agence OPEN IMMOBILIER souscrive pour mon compte et en mon nom une assurance GLI Loyer impayé et vacance locative.***

- Souhaitez-vous que l'agence OPEN IMMOBILIER vous représente lors des Assemblées Générales prévues pour votre bien en location

****OUI, je souhaite être représenté***

****NON, je ne souhaite pas être représenté***

Date et signature

Précédée de la mention

« Lu et approuvé, bon pour accord »

*Pour valider votre choix, merci de bien vouloir cocher les cases.



TRANSACTION PROMOTION LOCATION SYNDIC

NOTE INFORMATIVE

Nos mandats de gestion sont conclus pour une durée de UN AN renouvelable par tacite reconduction, avec une rémunération mensuelle hors taxes en faveur de l'agence à hauteur de (7%) SEPT POUR CENT, auquel il convient d'ajouter la TSS de (5%) CINQ POUR CENT.

Cette rémunération implique en contrepartie que l'agence assure aux propriétaires l'exécution des missions suivantes :

- Rechercher des locataires, louer le(s) Bien(s), effectuer les démarches nécessaires à la relocation, donner, recevoir et accepter tout congé donné par le locataire, dresser ou faire dresser le(s) constat(s) d'état des lieux (entrée/sortie), signer ou résilier les baux quand le contrat de bail ou la loi en laisse la faculté au mandataire, effectuer la révision des loyers.
- Effectuer le cas échéant les démarches rendues nécessaires par la prise à bail auprès des organismes ou sociétés compétentes (électricité, eau, ordures ménagères ...)
- Percevoir tous loyers, provisions sur charges, dépôts de garantie et de manière générale tout autre revenu ou somme relative au Bien géré.
- Le mandataire pourra effectuer toute publicité, faire tout ce qu'il jugera utile pour assurer la location ou la relocation du (ou des) bien(s). Le mandataire pourra saisir les informations contenues aux présentes sur fichier informatique.

Une fois la vente devenue définitive et à réception de l'attestation notariée de propriété, l'agence vous fera parvenir par mail, puis par courrier le mandat de gestion, le contrat d'assurance propriétaire non occupant le cas échéant, le contrat d'adhésion à l'assurance garantie loyers impayés.

Il est indispensable de nous indiquer avec exactitude sous quelle loi de défiscalisation le bien a été acquis. En effet, cette information nous permettra d'adapter les conditions de la location au régime fiscal applicable.

<http://www.open-immobilier.nc>